

Introduction



C'est avec un certain sentiment de fierté que nous vous présentons le Rapport bisannuel 2016-2017 intitulé 'Citoyenneté et pauvreté'.

Ce rapport est le fruit d'un travail long et collectif, entamé lors d'une première réunion de concertation le 6 juin 2016 entre des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent et les collaborateurs du Service de lutte contre la pauvreté. Dès le début et pendant toute la durée de la concertation, la participation de personnes qui ont l'expérience de la pauvreté a été très forte. L'énergie avec laquelle elles ont préparé les rencontres et y ont participé est remarquable. Une dizaine de réunions ont permis de mettre autour de la table des membres des associations susmentionnées, ainsi que des professionnels de différents secteurs¹, concernés parce qu'ils mettent en œuvre des droits, parce qu'ils forment de futurs travailleurs sociaux, parce qu'ils travaillent dans une institution ayant un mandat de protection des droits de l'homme... Ce processus de dialogue s'est déroulé, conformément à l'accord de coopération² et à la demande des participants, dans l'esprit du Rapport Général sur la Pauvreté (ci-dessous, le 'RGP')³. Après chaque rencontre, un compte rendu très complet a été rédigé afin de permettre aux participants de vérifier si leur contribution avait été bien comprise et préparer la réunion suivante avec d'autres, si souhaité. Les citations qui figurent dans le rapport sans mention de la source correspondent à des interventions faites durant les rencontres.

L'équipe du Service a aussi eu l'occasion de travailler avec les acteurs concernés de la Communauté germanophone. Le ministre de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales a organisé avec le Service de lutte contre la pauvreté, une journée de travail à Eupen, le 18 avril 2017, durant laquelle diverses questions relatives à la pauvreté et à la citoyenneté ont été abordées.

Pour élaborer le thème 'citoyenneté et pauvreté', nous ne sommes pas partis d'une définition existante de la citoyenneté, mais de la signification qu'en donnent les participants à la concertation, en particulier ceux qui ont l'expérience de la pauvreté. De ces réflexions se sont détachés quatre aspects essentiels de la citoyenneté : l'égalité, la liberté, la possibilité de prendre des responsabilités et enfin la reconnaissance. Ensemble, nous avons choisi de débattre de la citoyenneté dans toutes ses dimensions, avec un focus sur le logement.

La crise du logement s'étant empirée depuis le RGP, la pression exercée par le coût du logement sur les personnes les plus pauvres est devenue intenable. Sans logement décent et abordable, il est impossible de vivre pleinement sa citoyenneté et de voir respecter ses autres droits fondamentaux. Lors de la concertation, l'accent a été mis sur le rôle régulateur qui doit être tenu par les autorités publiques par rapport à un marché qui ne laisse pas de place aux membres les plus vulnérables de la société.

Bien sûr, la citoyenneté ne se limite pas au droit à un logement décent. Dans le cadre de la concertation, les participants ont à maintes reprises souligné l'importance qu'ils accordaient à la famille, au travail, à l'enseignement, à la santé, à la justice... et le fait que tous ces droits sont liés de manière indivisible les uns aux autres. A une époque où la tendance est à la responsabilisation individuelle de la personne en situation de pauvreté, une approche uniquement axée sur les droits et devoirs des individus n'est pas suffisante. Il est principalement de la responsabilité des pouvoirs publics et de la société de corriger les erreurs systémiques qui poussent ou maintiennent les personnes dans la pauvreté. « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des*

sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible »⁴. Parvenir à un réel changement n'est pas simple et exige une approche cohérente et transversale ainsi que des investissements majeurs.

Le présent rapport est structuré en trois chapitres indissociables et interchangeable représentant des piliers de la citoyenneté, tous égaux en importance. Être citoyen, c'est être égal en dignité et en droits. Être citoyen, c'est également être libre dans l'exercice des droits et responsabilités. Pour jouir d'une réelle liberté, il faut que chaque citoyen puisse actionner les leviers pour l'exercer. Enfin, être citoyen, c'est aussi pouvoir assumer des responsabilités. Là encore intervient la nécessité d'outiller toute personne pour lui permettre de prendre sa place dans la société. Outre le rôle fondamental du monde associatif dans le soutien individuel et collectif des personnes pauvres, nous nous intéressons de plus près au rôle des parents en situation de pauvreté.

La reconnaissance vient renforcer ces trois piliers de la citoyenneté auxquels elle est tellement entremêlée que nous avons décidé de la traiter comme un thème transversal aux trois chapitres. À l'image d'une chaise à quatre pieds, la reconnaissance et les trois piliers sont indissociables, indivisibles et essentiels. Retirez un des pieds et c'est la chaise qui devient instable et fait tomber la personne qui y est assise. Au-delà des privations matérielles et sociales, les personnes en situation de pauvreté souffrent énormément du manque de reconnaissance qu'elles subissent de la part d'une société qui les considère comme 'nuls', incapables de prendre leur vie et celle de leur famille en mains. « *Tout le monde est-il citoyen ? Être citoyen, c'est plus fort qu'un regard pour se sentir bien. A force de s'entendre dire qu'on ne vaut rien, qu'on est un 'déchet de l'humanité', la citoyenneté est détruite. Ce n'est pas seulement une question de regard, c'est plus profond que ça.* » Le présent rapport sert aussi à combattre ces préjugés, dans la mesure où il est notamment destiné aux services et organisations censés accompagner les personnes en situation de pauvreté vers une vie meilleure. Un soutien apporté par des décideurs, des professionnels ou des concitoyens conscients de ces préjugés comblerait au moins partiellement le déficit de considération dont font l'objet les personnes pauvres. Le 4^{ème} chapitre examine le droit au logement en relation avec ces quatre éléments de la citoyenneté.

En référence à l'accord de coopération qui demande une attention particulière aux personnes les plus démunies, l'option a été prise de partir des situations dans lesquelles les conditions de la dignité humaine ne sont pas réunies, dans lesquelles les personnes ont le plus de mal à exercer leurs droits et responsabilités, avec la conviction que de cette façon, la réflexion et les recommandations qui en découleront seront pertinentes pour garantir les droits fondamentaux de tous. Nous avons formulé les recommandations dans le corps du texte, aussi près que possible des analyses sur la base desquelles elles ont été élaborées, afin d'en éclairer le sens.

La démarche de concertation proposée par le Service de lutte contre la pauvreté a, cette fois encore, suscité l'intérêt de nombreux acteurs qui, pour la plupart, n'ont pas comme mission première la lutte contre la pauvreté. Le caractère unique de l'accord de coopération rend possible, via le Service, ces rencontres entre personnes, associations ou organisations qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer mais qui sont toutes soucieuses de prendre en compte dans leur engagement, leur travail ou leur mission, les expériences des personnes en situation de pauvreté. C'est particulièrement important, la lutte contre la pauvreté étant l'affaire de tous. Grâce à son caractère interfédéral, le Service est en position de structurer les échanges à partir des expressions du terrain, sans devoir tenir compte à priori des niveaux de compétence concernés, et de formuler des recommandations renforçant la cohérence de la lutte contre la pauvreté. L'indépendance d'action du

Service lui permet d'offrir aux participants à la concertation une grande liberté de parole. Ni association, ni administration, le Service formule des critiques à l'encontre de politiques qui diminuent le niveau de protection des droits fondamentaux, mais collabore aussi lorsque cela peut faire avancer la lutte contre la pauvreté.

Lors de la dernière réunion de concertation débouchant sur le présent rapport, les participants avaient l'occasion de se projeter vers l'avenir. Inévitablement, la question du suivi du travail mené s'est posée. « *Et maintenant, que va-t-il se passer ?* » L'idée a même été lancée de consacrer un an au suivi, avant de commencer le processus du prochain rapport. L'accord de coopération prévoit une procédure de suivi des rapports bisannuels du Service qui fait de ceux-ci des contributions au débat et à l'action politiques. Nous devons investir autant d'énergie dans le suivi du Rapport que dans sa préparation et sa rédaction. Les attentes des participants vis-à-vis des responsables politiques (gouvernements et administrations, parlements) sont immenses. Nous espérons que ce rapport reflète la richesse de la concertation qui a eu lieu et qu'il aidera les responsables politiques et d'autres acteurs à prendre les initiatives nécessaires pour que tous, y compris les personnes en situation de pauvreté ou de précarité, puissent réaliser pleinement leur citoyenneté.

L'équipe du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

